



Commune de Nouvoitou

## Conseil Municipal

Le 26 juin à 20<sup>H</sup>, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 21 juin, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

**PRÉSENTS :** JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - A. GEORGEAULT - J-L DULAC - C. BRETAIRE - L. GOUPIL

**ABSENTS EXCUSÉS :** F. TACHEN

**PROCURATIONS :** F. TACHEN donne pouvoir à JM. LEGAGNEUR,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** A. BELLAMY

## 2023-44 ADHESION BRUDED

L'association BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable dont la volonté est d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale.

L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 270 communes et 7 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique.

Le réseau a trois objectifs prioritaires :

- Partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus
- Capitaliser les démarches et les réalisations
- Accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau.

Considérant que la commune de Nouvoitou a affiché dans son plan de mandat des objectifs précis de transition écologique et de développement de la biodiversité,

Considérant que la commune de Nouvoitou souhaite adhérer à Bruded pour bénéficier des conseils et de l'accompagnement éclairé que peut apporter cette ressource pour les différents programmes en cours : dynamisation du centre bourg, mise en œuvre d'un tiers lieu, accompagnement sur des projets de biodiversité,

Considérant que l'adhésion annuelle 2023, s'élève 1 110.80€ base de 3 440 habitants x à 0.32€ par habitants).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **VALIDER l'adhésion de la commune à l'association Bruded pour l'année 2023,**
- **DESIGNE Marie-Paule ANGER comme représentante titulaire de la commune au sein de l'association,**

- **DESIGNE Pascal CABARET et Annick BELLAM** suppléants de la commune au sein de l'association,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**Vote :** La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait conforme au Registre des Délibérations,  
A NOUVOITOU, le 27 juin 2023.  
Le Maire,  
Jean-Marc LEGAGNEUR

